

MB/DVD

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTRE DES INFRASTRUCTURES,  
DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS**

**DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE**

BP. 8184 - Aéroport L.S.SENHOR -  
Tel : 869-53-35 / Fax : 820-39-67 - 820-04-03  
Email : [daviacivile@sentoo.sn](mailto:daviacivile@sentoo.sn)

00590

N°...../MIET/DAC/DTAET

Dakar, le

17 AVR. 2003

**CIRCULAIRE RELATIVE A LA VALIDATION ET  
AU RENOUELEMENT DES LICENCES DE PILOTES**

Tous les pilotes sont tenus de présenter une attestation de contrôle de compétence, lors des validations de licence et de leur renouvellement.

Il ne peut être dérogé aux dispositions de cette présente circulaire dont l'application est immédiate.

Directeur  
de l'Aviation Civile

**Aminata DIOP SALL**

